

## **A.7 LES EPREUVES DU TIR EN CAMPAGNE**

**A.7.1** : On peut tirer les épreuves FITA de tir en campagne dans la division "arcs nus", la division "arcs recurve" et la division "arcs compound".

**A.7.2** : L'épreuve FITA de tir en campagne consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible. Les cibles sont disposées le long d'un parcours comprenant des difficultés de tir, en fonction du terrain, dans l'esprit et les traditions que requiert cette discipline.

Le parcours peut comporter des distances de tir connues ou non et peut inclure n'importe quel nombre de cibles en dégradé ou en éventail, comme indiqué dans les articles A.7.9 et A.7.10.

**A.7.3** : L'épreuve FITA "ARROW HEAD" consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible, à savoir deux épreuves FITA complètes de tir en campagne où les distances sont conformes aux articles A.7.9 et A.7.10. Ces deux épreuves peuvent être disputées sur les distances connues ou inconnues ou encore sur une combinaison des deux.

**A.7.4** : L'épreuve FITA de "tir en forêt" consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4. L'épreuve est normalement tirée en distances inconnues, mais elle peut être tirée en distances connues, pour autant que les distances restent conformes aux limites fixées dans l'article B.14.3.2 du Tir en Forêt.

**A.7.5** : L'épreuve FITA "animalière 3D".

**A.7.6** : L'épreuve FITA "Championnat du Monde de Tir en Campagne", dans laquelle on ne peut pas prévoir de cibles en dégradé ou en éventail, consiste en :

- **L'épreuve de qualification** : 2 épreuves de tir en campagne de 24 cibles chacune, constituées, soit de :
  - de parcours aux distances toutes connues
  - de parcours aux distances toutes inconnues
  - de 2 parcours, l'un aux distances inconnues et l'autre aux distances connues
  - de 2 parcours combinant les cibles connues et inconnues

Les distances entre les cibles et les aspects de sécurité doivent être en accord avec le règlement **(Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005)**.

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 16 meilleurs compétiteurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 3 flèches par cible sur 12 cibles aux distances connues **(Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005)**.  
Dans un deuxième temps, les 8 meilleurs compétiteurs des différentes catégories et divisions tirent 3 flèches par cible sur 12 cibles (6 aux distances inconnues et 6 aux distances connues).

- **L'épreuve finale** dans laquelle les 4 meilleurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 2 matches sur 4 cibles aux distances connues, 3 flèches par cible :

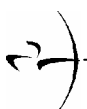
**Dans le premier match** (1/2 finales), l'archer n°1 tire contre l'archer n°4 et l'archer n°2 tire contre l'archer n°3.

**Dans le deuxième match** (finales), les perdants des 1/2 finales tirent pour la médaille de bronze et les vainqueurs des 1/2 finales tirent pour la médaille d'or.

**Lors de l'épreuve finale**, les deux archers tirant un match se déplaceront en paire unique sur le terrain (groupe / peloton de 2) suivis par un juge et un marqueur muni d'un tableau de marque.

Les organisateurs décideront si les épreuves finales se tirent dans la continuité ou si une pose est prévue entre les demi-finales et les finales. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible. En cas d'égalité lors des 1/2 finales, le tir de barrage aura lieu sur la quatrième cible avant que la réorganisation des groupes ait eu lieu. Les organisateurs peuvent autoriser les différentes catégories à tirer sur des cibles séparées pour accélérer la compétition.

**(Application 15/09/2004)**



- **L'épreuve éliminatoire par équipes** (1/4 de finales) dans laquelle les 8 meilleures équipes de chaque catégorie, consistant en 3 équipiers (1 archer de chaque division), placées en fonction de leurs positions déterminées par les résultats de l'épreuve de qualification, tirent 4 matches sur 8 cibles aux distances connues. Pour le placement des équipes, voir le tableau des matches de l'épreuve olympique par équipes. Chaque compétiteur tire 1 flèche du pas de tir de sa division. Les vainqueurs de chaque match participeront à l'épreuve finale par équipes.
- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes de chaque catégorie tirent 2 matches (1/2 finales) sur 4 cibles aux distances connues : chaque compétiteur tir 1 flèche par cible du pas de tir de sa division. Les perdants des 1/2 finales tireront pour la médaille de bronze, les vainqueurs pour l'or. Les deux matches se tirent aux distances connues : voir les finales individuelles pour la procédure de tir.

**A.7.7** : Lors des phases finales, l'archer (l'équipe) ayant le meilleur classement tirera de la position de gauche.

**A.7.8** : Une épreuve peut être tirée en utilisant 2 fois le même groupe de cibles, sauf lors des championnats FITA.

**A.7.9 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES INCONNUES**

Nbe Cibles	Diamètre des blasons	Distances	Distances
		Pas Bleu	Pas Rouge
3	20cm	5 - 10m	10 - 15m
3	40cm	10 - 20m	15 - 25m
3	60cm	15 - 30m	20 - 35m
3	80cm	30 - 45m	35 - 55m

*A.7.9.1* : Les distances des 3 cibles de même diamètre varieront entre la plus longue, la moyenne et la plus courte. Selon les possibilités, les pas de tir pourront être combinés.

**A.7.10 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES CONNUES**

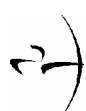
Nbe Cibles	Diamètre des blasons	Distances	Distances
		Pas Bleu	Pas Rouge
3	20cm	5 - 10 - 15m	10 - 15 - 20m
3	40cm	15 - 20 - 25m	20 - 25 - 30m
3	60cm	30 - 35 - 40m	35 - 40 - 45m
3	80cm	40 - 45 - 50m	50 - 55 - 60m

Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

Si un parcours comporte 24 cibles (2 x 12), le tableau des 12 cibles doit être doublé.

Si un parcours comporte 16 cibles, on ajoute pour chaque diamètre de blason une cible avec la distance moyenne.

Si un parcours comporte 20 cibles, on ajoute pour chaque diamètre de blason 2 cibles avec la plus courte et la plus longue distance.



**B.3.1.2** POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT

L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de +/- 0,5mm.

**Interprétation de la FITA** : le Comité Technique de la FITA (25 octobre 2005) a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la FITA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

**B.3.1.3** POUR LA DIVISION ARC A POULIES

L'arc à poulies (il peut être d'un modèle de tir par le centre) est un arc dont la traction varie mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. L'arc est tendu par l'utilisation d'une (de) corde(s) attachée(s) directement entre les deux encoches des branches de l'arc ou attachée(s) aux câbles de l'arc, le cas échéant, suivant sa conception particulière.

*B.3.1.3.1* La traction ne peut pas dépasser 60 livres.

*B.3.1.3.2* Des gardes câbles sont autorisés.

**B.3.1.4** POUR LA DIVISION LONGBOW

L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc longbow. Cela veut dire que, lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune partie de l'arc, sauf les encoches de fixation. L'arc peut être fait de tout type de matériau ou combinaison de matériaux. La forme de la poignée, ainsi que les branches, ne sont pas réglementées. Le tir par le centre est autorisé.

*B.3.1.4.1* : Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

**B.3.1.5** POUR LA DIVISION ARC DE CHASSE

Tout type d'arc décrit dans le chapitre B.3.

*B.3.1.5.1* : La puissance maximale de l'arc est de 80 livres pour les hommes et de 60 livres pour les femmes et les juniors.

**B.3.2 LA CORDE** : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins.

**B.3.2.1** TOUTES DIVISIONS

Les brins de la corde peuvent être de couleurs différentes et d'un matériau choisi à cet effet. Elle comprend une partie centrale pour placer les doigts servant à bander l'arc, un point d'encoche auquel peut être ajoutée(s) une (des) protection(s) pour recevoir l'encoche de la flèche, si nécessaire. Pour situer ce point, un ou deux emplacements d'encoche peuvent être prévus et, à chaque extrémité de la corde de l'arc, se trouve une boucle à placer dans les encoches de l'arc lorsqu'il est tendu.

**B.3.2.2** POUR LA DIVISION ARC RECURVE

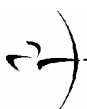
La protection sur la corde ne doit pas atteindre le champ de vision de l'archer au moment où l'arc est en tension totale. En aucun cas, la corde et la protection ne peuvent comporter de repères, marques, œillette ou tout autre moyen servant d'aide à la visée. Une fixation, pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, est autorisée.

**B.3.2.3** POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Identiques à la division arc recurve. Toutefois, les repères pour les lèvres ou le nez ne sont pas autorisés.

**B.3.2.4** POUR LES DIVISIONS ARC A POULIES ET ARC DE CHASSE

Des fixations sur la corde pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, un œillette, un dispositif constitué d'un œillette de "maintien de ligne", une corde en boucle sont autorisés. Il n'y a pas de restrictions concernant la protection centrale pour ces divisions.



### **B.3.3 UN REPOSE FLECHE**

#### **B.3.3.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE ET ARC NU**

Le repose flèche peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée.

- arc recurve : le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot) ;
- arc nu : il n'y aura pas d'overdraw.

#### **B.3.3.2 POUR LA DIVISION LONGBOW**

Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

#### **B.3.3.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES**

Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm de la gorge de la poignée.

#### **B.3.3.4 POUR LA DIVISION ARC DE CHASSE**

Il n'y a pas de restriction concernant les repose flèches ou leur placement.

### **B.3.4 DISPOSITIF DE CONTROLE D'ALLONGE (CLICKER)**

#### **B.3.4.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC A POULIES, ARC DE CHASSE**

Un dispositif de contrôle d'allonge, sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, peut être utilisé.

#### **B.3.4.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW**

Un dispositif de vérification de la tension n'est pas autorisé.

### **B.3.5 LE VISEUR**

#### **B.3.5.1 POUR LA DIVISION ARC RECURVE**

Un appareil de visée est admis, mais, en aucun cas, il ne peut être monté sur l'arc plus d'un appareil de ce type.

*B.3.5.1.1* : il n'y sera pas incorporé de prisme, ni de lentille, ni de verre grossissant, ni d'appareil de nivellement, ni électronique, ni électrique. De même, il n'offrira qu'un seul point de visée.

*B.3.5.1.2* : la longueur totale du viseur (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) ne pourra excéder 2cm.

*B.3.5.1.3* : le viseur, fixé à l'arc, peut assurer une correction due au vent (correction latérale) comme une correction verticale. Il est sujet aux dispositions suivantes :

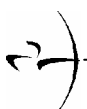
- une rallonge est autorisée ;
- une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale du point de visée en fibre optique peut être supérieure à 2cm, pour autant que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de vision de l'archer en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge ;
- sur les parcours de tir en campagne aux distances inconnues, aucune partie du viseur ne peut être modifiée, afin de ne pas donner d'aide supplémentaire à l'estimation des distances.

#### ***Précision de la FITA : Fibre optique***

*Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm.*

*Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi cercle), ce système est légal.*

*(Conférence des Juges de Pékin, Septembre 2001)*



*Dans certains cas, lorsque la matière de la cible est très dure ou dense, une pointe légèrement plus grosse aide à réduire la friction du tube dans la butte de tir et permet d'en retirer plus facilement les flèches.*

*Cependant, lors de l'impact, la pointe ne doit pas occasionner de dommages exagérés au blason et à la butte de tir par un diamètre trop important. Ainsi, le Comité Technique de la FITA pense qu'un diamètre maximum doit être arrêté pour la pointe d'une flèche, comme cela a été fait pour le tube. **Le Comité Technique pense qu'un diamètre maximum de 9,4mm pour la pointe est suffisant pour protéger un tube de 9,3mm et ne pas occasionner de dégâts exagérés aux cibles.***

*(FITA Information n° 12 de mai 2001)*

- **Diamètre d'un tube de flèche**

*Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires, sauf le 23/17.*

*Les tubes de diamètre 23 réglementaires, selon la production actuelle, respectant la règle de 9,3mm maximum, sont les 23/12, 23/13, 23/14 et 23/15.*

*(FITA Information n° 12 de Mai 2001)*

### **B.3.7.2** POUR LA DIVISION LONGBOW

Seuls les tubes en bois sont autorisés.

*B.3.7.2.1* : les restrictions suivantes s'appliquent :

- les pointes ne seront que du type normal en campagne pour flèches en bois ;
- l'empennage sera constitué uniquement de plumes naturelles.

### **B.3.7.3** POUR LA DIVISION ARC DE CHASSE

On peut utiliser tous types de flèche.

*B.3.7.3.1* : à condition qu'elles utilisent des pointes de type standard de pointes à visser en campagne :

- d'un poids minimum de 125 US grains pour les hommes ;
- d'un poids minimum de 100 US grains pour les femmes et les juniors.

### **B.3.8 PROTECTION POUR LES DOIGTS ET LES MAINS**

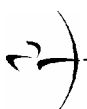
Les protections pour les doigts ne doivent pas comporter de dispositif pour tenir, tendre et lâcher la corde.

#### **B.3.8.1 SUPPRIME** (*Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005*)

### **B.3.8.2** POUR LA DIVISION LONGBOW

*B.3.8.2.1* : les restrictions suivantes s'appliquent :

- une plaquette d'ancrage (ou tout autre dispositif) attachée à la protection des doigts (tab) pour faciliter le positionnement des doigts n'est pas autorisée.



### **B.3.9 LES JUMELLES, UNE LONGUE VUE OU D'AUTRES MOYENS OPTIQUES**

#### **B.3.9.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS**

Ces moyens peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches :

*B.3.9.1.1* : pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

*B.3.9.1.2* : Les lunettes médicales, lunettes de tir et les lunettes de soleil sont autorisées.

*B.3.9.1.3* : Les verres de ces lunettes ne peuvent, en aucun cas, être munis de micro trous, ou de dispositifs semblables, ni comporter de marques pouvant servir d'aide à la visée.

*B.3.9.1.4* : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, d'un bandeau. Un cache œil peut aussi être utilisé.

Lors des épreuves aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, aucune de ces lunettes ne peut être munie d'un quelconque moyen, ou équipement, d'estimation des distances, qu'il soit intégré ou fixé à celles-ci.

### **B.3.10 LES ACCESSOIRES**

#### **B.3.10.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS**

*B.3.10.1.1* : les accessoires suivants sont autorisés :

- un protège bras, une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un repose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm), des protections de branches (limbs savers), une cordelette légère fixée sur l'arc ou le stabilisateur comme indicateur de vent.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

#### **B.3.10.2 : POUR LA DIVISION ARC A POULIES**

Tous dispositifs supplémentaires sont autorisés, hormis ceux qui sont interdits dans l'article B.3. et ceux qui sont actionnés de manière électrique ou électronique.

**B.3.11** Pour les concurrents de toutes les divisions, aucun des équipements suivants n'est autorisé :

*B.3.11.1* : Tout appareil de communication électronique, ou casque d'écoute, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à aucun moment sur les parcours de compétition.

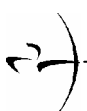
*B.3.11.2* : Lors des épreuves de parcours aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, tout système de détermination des distances ou tout autre moyen d'estimation des distances ou des angles qui ne sont pas repris par les règlements habituels portant sur les équipements des concurrents.

*B.3.11.3* : Toute partie de l'équipement d'un concurrent qui a été ajoutée, ou modifiée, pour servir à l'estimation des distances ou des angles, ou une quelconque pièce de l'équipement courant, ne peuvent être utilisées explicitement dans ce but.

*B.3.11.4* : Toutes notes écrites, ou appareil de stockage électronique, qui peuvent être utilisées pour calculer les angles et les distances, en dehors des notes concernant les marques visuelles normales des concurrents, l'enregistrement des scores personnels actuels ou tout ou partie des règlements de la FITA.

## **B.4 LE TIR**

**B.4.1** : Chaque concurrent se positionnera debout ou à genoux au piquet de tir sans compromettre la sécurité.



- Un arbitre, observant un dépassement du temps limite, doit en faire la remarque au concurrent et inscrire cet avertissement sur la feuille de marque en indiquant l'heure de cette intervention.
- Au deuxième avertissement et aux suivants, durant cette même étape de la compétition, la valeur de la meilleure flèche de la volée en cours sera enlevée.
- Le temps limite de tir peut être allongé lors de circonstances exceptionnelles.

***Information du Comité de Tir en Campagne de la FITA (Mai 2002) :***

D'une manière générale, il n'y a pas de chronométrage lors du tir en campagne.

Cependant, afin de ne pas passer trop de temps sur le parcours, un temps de 4 minutes est alloué pour tirer 3 flèches qui prend effet selon ce qui suit :

- s'il y a une concentration de plusieurs pelotons (bouchon) ;
- s'il y a réclamation d'autres archers sur quelqu'un qui retarde la compétition ;
- si on s'aperçoit qu'un (ou des) archer(s) prend, de manière répétitive, trop de temps pour tirer.

Si cela est le cas, vous devez suivre la procédure suivante :

- après que l'archer en question ait tiré ses flèches, ou avant qu'il ne se rende au piquet de tir (mais jamais quand l'archer est en position de tir), vous pourriez lui dire quelque chose comme : "vous utilisez trop de temps. Ceci est un avertissement verbal : à partir de maintenant, chaque juge aura un œil sur vous et pourra vous chronométrer" ;
- vous devez informer les autres juges (par radio) de votre décision ;
- vous devez signer la feuille de marque de l'archer, noter l'heure de l'avertissement verbal avec vos initiales.

La fois suivante où l'archer est chronométré et est trouvé en dépassement de temps, vous (ou tout autre juge) lui donnerez un avertissement écrit : signer la feuille de marque avec "avertissement écrit" avec l'heure et vos initiales.

La fois suivante, l'archer perdra la valeur de sa meilleure flèche à cette cible : vous barrez cette valeur et déduisez la valeur de la meilleure flèche du total de la volée. Signer la feuille de marque en indiquant l'heure et vos initiales.

Quand vous chronométrez, vous devez vous placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Vous devez vous assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

**Bouchon (concentration de peloton derrière un peloton plus lent) :**

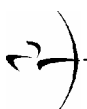
Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.

Quand des pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre, vous pouvez demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser. Si cela se produit, informez toujours les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer.

**B.5.1.13 :** Les avertissements ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

**B.5.1.14 :** Dans l'épreuve des finales, quand un arbitre accompagne un peloton, il fera débiter le tir et arrêtera le tir verbalement ("go" pour le départ et "stop" quand les 4 minutes sont écoulées) à chaque cible.

- L'arbitre montrera un carton jaune pour avertir l'archer quand il reste 30 secondes sur les 4 minutes de tir. Aucun tir ne sera autorisé après que les 4 minutes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir.
- Si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur ou de l'équipe ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.
- Si cette flèche peut être identifiée avec certitude par un arbitre (accompagnant le peloton et assigné pour enregistrer les flèches, la valeur de cette flèche sera annulée.



*B.5.1.15* : Lors de matches par équipes, le juge fera démarrer le chronomètre quand le premier compétiteur de l'équipe quitte la position d'attente [au n° de cible].

*B.5.1.16* : Si pour quelque raison que ce soit, le tir, lors du tir par équipes, est arrêté, le juge arrêtera le chronomètre pour cette équipe et le fera repartir, avec le temps restant, dès que le tir pourra reprendre.

## **B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES**

**B.6.1** : L'enregistrement des scores aura lieu lorsque tous les compétiteurs du peloton auront tiré leurs flèches. Les feuilles de marque doivent être signées par les archers prouvant que l'archer est d'accord avec les informations contenues sur les feuilles de marque (valeurs des flèches, total général, nombre de 5, nombre de 5X). L'organisateur peut ne pas accepter les résultats des archers ne respectant pas cette directive.

**Note** : cette dernière phrase ne s'applique pas lors des compétitions sélectives pour les championnats de France ni aux championnats de France eux-mêmes (Comité Directeur du 23/10/2005) : l'organisateur ne peut pas refuser les feuilles de marque, même si elles sont incomplètes, avec la précision suivante : une feuille de marque signée sera acceptée : pour les valeurs de flèches, les totaux ainsi que les informations fournies pour le départage des égalités. *(Application au 01/01/2006)*

*B.6.1.1* : A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le peloton, le membre du peloton ayant le n° de départ le plus bas est le leader du peloton. Il sera responsable de la conduite du peloton. Les compétiteurs avec les deuxième et troisième n° de départ les plus bas enregistreront les points. Le quatrième archer cochera les impacts des flèches. Dans un peloton de trois, le leader cochera également les impacts.

Le peloton ne doit pas quitter la cible avant que tous les impacts n'aient été cochés.

*B.6.1.2* : Les marqueurs devront inscrire les points en face du numéro correspondant de la cible, dans l'ordre décroissant, tels qu'ils ont été annoncés par l'archer à qui appartient les flèches. Les autres archers doivent vérifier la valeur de chaque flèche annoncée. Les archers ne pourront appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche. Une erreur découverte sur la feuille de marque, avant que les flèches n'aient été retirées de la cible, peut être corrigée. Voir l'article B.10.1.

Les archers ne pourront pas faire appel à un juge pour juger la valeur des flèches lors des phases de qualifications : les archers jugeront eux-mêmes la valeur des flèches et en cas de décision partagée (50/50), c'est la valeur la plus haute qui sera attribuée - sinon, la majorité du peloton fait la décision.

*(Application au 01/04/2006, mais non applicable en France)*

*B.6.1.3* : Les marqueurs doivent comparer leurs résultats avant de retirer les flèches de la cible.

*B.6.1.4* : Lors des finales des championnats FITA, un arbitre accompagnera chaque peloton pour contrôler les résultats de tous les tireurs du peloton.

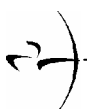
*B.6.1.5* : Lors des finales, dans chaque peloton, un marqueur doit porter un tableau affichant les résultats de tous les tireurs du peloton.

**B.6.2** : La valeur d'une flèche sera comptée en fonction de la position du tube de la flèche dans le blason. Si le tube touche deux zones ou la ligne de séparation entre deux zones marquantes, la flèche aura la valeur de la zone de score la plus haute.

*B.6.2.1* : Ni les flèches, ni le blason ne doivent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible n'aient été enregistrées et les scores contrôlés.

*B.6.2.2* : Si 2 flèches ou plus, sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais uniquement la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. Les autres flèches seront marquées comme manquées [M].

*B.6.2.3* : Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, sont trouvées dans la cible, ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Si un concurrent (ou une équipe) est pris(e) à répéter cela, il (elle) pourra être disqualifié(e).



*B.6.2.4* : S'il manque un morceau de blason, incluant une ligne de séparation ou une partie où deux couleurs se rencontrent ou si la ligne de séparation est déviée par une flèche, on évaluera la valeur de la flèche touchant une telle partie au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.

*B.6.2.5* : Les flèches enfouies dans la cible, non visibles dans le blason, ne peuvent être estimées que par un arbitre.

*B.6.2.6* : En cas de rebond (refus) ou de passage à travers la cible, le marquage des scores devra se faire de la manière suivante :

- si tous les concurrents du peloton sont d'accord pour admettre qu'un rebond ou un passage à travers a eu lieu, ils peuvent également se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche.
- s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche, la valeur la plus basse du trou non coché (dans les zones marquantes) sera attribuée à l'archer.

#### **B.6.2.7** LA VALEUR D'UNE FLECHE

*B.6.2.7.1* : Une flèche :

Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci prend la valeur de la flèche emboutie.

*B.6.2.7.2* : En frappant une autre, puis, après déviation, se plante en cible (dans les zones marquantes), a la valeur de son propre impact.

*B.6.2.7.3* : En frappant une autre et rebondissant hors des zones marquantes, aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse identifier la flèche endommagée.

*B.6.2.7.4* : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M).

*B.6.2.7.5* : Touchant le blason en dehors des zones marquantes sera enregistrée comme manquée (M).

**B.6.3** : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :

*B.6.3.1* : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes**

- plus grand nombre de 5 ;
- plus grand nombre de X (5 intérieur) ;
- si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-aequo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

***(Application 01/04/2004)***

*B.6.3.2* : Pour le départage des égalités concernant :

- l'admission aux épreuves éliminatoires ;
- la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ;
- l'attribution des médailles après les épreuves finales ;

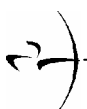
des tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

##### B.6.3.2.1 INDIVIDUELS

- un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne (maximum 3 barrages) ;
- si l'égalité subsiste après le troisième barrage, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- le temps limite pour un tir de barrage sera 1/3 du temps limite appliqué.

##### B.6.3.2.2 EQUIPES

- un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points l'emporte (maxi 3 barrages) ;
- si l'égalité subsiste après le troisième barrage, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;



- si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou troisième flèche (si nécessaire) est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si nécessaire, il sera à nouveau tiré 1 barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
- le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 4 minutes.

*B.6.3.2.3* : Les tirs de barrage seront effectués sur une cible à la distance maximale pour la division concernée. Les cibles seront situées près de la zone centrale. Les organisateurs pourront prévoir une cible séparée dans ce but.

*B.6.3.2.4* : Pour des raisons pratiques, les tirs de barrage seront tirés après que les feuilles de marque de la division concernée aient été enregistrées.

Tout archer, qui n'est pas présent pour le tir de barrage dans les 30 minutes après que lui ou son capitaine d'équipe en ait été informé, sera déclaré perdant. L'archer sera déclaré perdant si, avec son capitaine d'équipe, il a quitté le terrain, en dépit du fait que les résultats n'ont pas été vérifiés officiellement et qu'ils ne peuvent donc pas être informés du tir de barrage.

*B.6.3.2.5* : Si une égalité survient lors des 1/2 finales, le tir de barrage doit avoir lieu sur la dernière cible tirée.

Si l'égalité survient lors des finales, elle sera résolue sur la cible placée à la plus longue distance pour la division concernée. La cible sera placée près de la zone centrale. Les organisateurs peuvent prévoir une cible réservée au barrage.

**B.6.4** : Les feuilles de marque seront signées par le marqueur et l'archer, afin de démontrer l'accord de l'archer avec la valeur de chaque flèche.

La feuille de marque du marqueur devra être signée par un autre archer du même peloton. Si un désaccord devait survenir entre les totaux de deux feuilles de marque, le total le plus bas sera considéré comme juste.

**B.6.5** : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir une liste complète des résultats à tous les participants : compétiteurs, capitaines d'équipes, arbitres et membres du Conseil présents.

## **B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE**

**B.7.1** Le chef des arbitres contrôlera le tir.

**B.7.2** Ses tâches seront :

- de s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises sur le parcours ;
- de s'arranger avec les organisateurs pour que les précautions supplémentaires, qu'il jugerait indispensables, soient prises avant le début du tir.

*B.7.2.1* : D'informer les concurrents et les officiels des mesures de précaution ou de toute autre matière relative au tir qu'il juge nécessaire.

*B.7.2.2* : S'il devenait nécessaire d'arrêter une épreuve de tir en campagne pour cause de mauvais temps, de perte de luminosité ou pour des raisons qui compromettraient la sécurité du tir, la décision d'arrêter sera prise par un collègue comprenant le président du comité d'organisation, le chef des arbitres et le délégué technique.

*B.7.2.3* : Si la compétition devait être arrêtée avant la fin de l'épreuve de qualification, le score total des cibles tirées par tous les compétiteurs dans chaque division déterminera les vainqueurs de chaque division.

